

**RMA AUDIT**  
Société anonyme au capital de 133 518,75 euros  
Siège social : 1, route des Deux Lions  
37200 TOURS

RCS TOURS 342 934 502

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 29 FEVRIER 2012**

87 B 582

<b>TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURS</b>
<b>29 MARS 2012</b>
Me B. LAISNE Greffier Associé <b>GREFFE - RCS</b> 

**20 12 10 18 78**

L'an deux mil douze, le 29 février à dix-huit heures au siège social,

Les administrateurs de la Société RMA AUDIT se sont réunis en Conseil, sur convocation du Président, Monsieur Pierre-Alain MILLOT.

Sont présents et ont émarginé le registre de présence :

.Monsieur Pierre-Alain MILLOT, Président Directeur Général,  
.Monsieur Jean-Marc REMONDEAU  
.Monsieur Alain AUCOUTURIER  
.Monsieur Marc-Olivier COURGEON  
.Monsieur Duc-Qui NGUYEN  
.Monsieur Ludovic BEAUJARD  
.Madame Hélène MILLOT-MOREAU  
.Monsieur Philippe D'ALMEIDA  
.Monsieur Fabien GOFFINET

Le Conseil réunissant ainsi la présence effective des neuf administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Monsieur Pierre-Alain MILLOT préside la séance en qualité de Président Directeur Général.

Il précise que les administrateurs sont réunis afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de trois administrateurs.
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président rappelle au Conseil que, dans le cadre de leur prochain départ à la retraite, Messieurs Jean-Marc REMONDEAU, Alain AUCOUTURIER et lui-même ont cédé toutes les actions qu'ils détenaient dans la Société RMA AUDIT le 31 décembre 2011.

Tous les trois ont fait part au Conseil de leur décision de démissionner ce jour de leurs fonctions d'Administrateur.

Un nouveau Président du Conseil d'Administration et Directeur Général doit être désigné, en remplacement de Monsieur Pierre-Alain MILLOT, démissionnaire.

Le Président offre ensuite la parole aux administrateurs.

Après délibération et personne ne demandant plus la parole, le Conseil, prend les décisions suivantes :

Mol

### **PREMIERE DECISION**

Le Conseil prend acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Messieurs Jean-Marc REMONDEAU, Alain AUCOUTURIER et Pierre-Alain MILLOT.

Il prend également acte de la démission de ses fonctions de Président Directeur Général de Monsieur Pierre-Alain MILLOT.

Le Conseil remercie Messieurs Jean-Marc REMONDEAU, Alain AUCOUTURIER et Pierre-Alain MILLOT pour le travail accompli au sein de ce Conseil depuis le 19 juillet 1991, date de la transformation en Société Anonyme de la SARL dénommée alors TURONE REVISION – RMA VAL DE LOIRE.

### **DEUXIEME DECISION**

Le Conseil nomme, à l'unanimité, Monsieur Marc-Olivier COURGEON Président du Conseil d'Administration et Directeur Général pour la durée de son mandat d'Administrateur :

Le Président Directeur Général représente le Conseil d'Administration dont il organise et dirige les travaux. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société.

Monsieur Marc-Olivier COURGEON déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne le cumul du nombre de mandats qu'une même personne peut occuper et qu'il satisfait à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

### **TROISIEME DECISION**

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'un original, ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par tous les Administrateurs.

Verifié conforme  
Le Président

